L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 24 JUILLET.

ADRESSE DU Comité Central d'Etat AU PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

[illegible] de la Convention qui doit se [tenir] à la Nouvelle-Orléans le second lundi [de] septembre prochain, et des grands [intérêts] engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique [croit] de son devoir d'exposer au [peuple] la condition politique de l'Etat, et [de faire] un énergique appel à tous les [citoyens] conservateurs pour qu'ils aident à [délivrer] l'Etat des mains des hommes [corrompus] qui l'ont gouverné depuis [1867].

Le moment est favorable, l'avenir est [plein] de promesses. Nous n'avons qu'à [nous unir], à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont [donné] l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes [du] parti radical ont non seulement éveillé [chez] les populations le sentiment du danger, [mais] les ont animées d'un esprit de [justice] rétributive envers ceux qui ont [fait] métier et marchandise de leur loyauté [et] trahi leur mandat. La malhonnêteté [et l']incapacité ont contrôlé et perverti les [affaires] nationales au point que ces expressions sont devenues synonymes de [parti] républicain. L'Orégon a répondu [au] Connecticut et New-York a déclaré par [une] victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être [abattu], mais qu'il est renversé.

[illegible] que notre intention ne soit pas de [nous] appesantir sur les sujets de politique [nationale], il peut être utile de noter les [preuves] indubitables de mécontentement manifestées dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour [l'appui] des Etats-Unis, centralisation est [le] despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont à juste titre, alarmé le pays tout [entier]. Sans aucun respect pour les droits [des] gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été [niée], la voix des majorités écrasantes a été [étouffée]; et, comme pour mettre le comble à ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et [un] pillage systématique du trésor national [est] devenu une profession honorable; les [impôts] ont été accrus terriblement dans [l'intérêt] d'un odieux système d'espionnage [et] pour la perception des monopoles [qui] ont été créés pour opprimer le [travail] et, sous le fallacieux prétexte de [réformes], les emplois du gouvernement [ont] été vendus au plus offrant, ou [donnés] conformément à un système de népotisme.

[Les] vices et d'autres semblables d'un [parti] corrompu ont amené les populations [des] Etats à comprendre les dangers [qui] résultent de les engloutir, pourra-t-on [dire] que le peuple de la Louisiane est [moins] sensible aux abus qui ont surgi dans [son] gouvernement d'Etat pendant les trois [dernières] années du joug radical, abus qui, [s'ils] continuent, menacent de chasser le [travail] et le capital de l'Etat et de semer [la ruine] dans chaque foyer ?

[On] ne contestera pas que notre dernière [législature] ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé [aux] pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un [attentat] à chaque crime qu'elle aurait dû [punir]. L'ignorance, l'effronterie et le [mépris] tenant les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de [cette] assemblée, et quand le trésor était [au] peuple pillé et les actes législatifs [vendus] au plus offrant pour des greenbacks, les membres faisaient simplement [partie de] la trinité à laquelle ils devaient [leur] existence officielle.

[L'espace] réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les [détails] de tous les actes infâmes passés [par la] législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sous [le] contrôle radical, est montée de douze à [cinquante] millions de dollars; les taxes se [sont] élevées, jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à [des] corporations des priviléges extraordinaires, exclusifs en contradiction avec la [liberté] du travail et du capital; d'énormes [sommes] ont été accordées aux dépens d'un [trésor] en pénurie à des particuliers pour [des] services triviaux ou inutiles et des [emplois] inutiles ou oppressifs ont été créés [pour] des places à des vagabonds du parti [qui] vivaient ainsi leur vie au extorquant de [l'argent] de toutes les industries honnêtes.

[Dans l']espoir de se perpétuer au pouvoir, [la législ]ature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milice, lois qui [ont reçu] la sanction de l'Exécutif et qui [peuvent] être les mesures les plus odieuses, plus injustes et les plus oppressives [qui aient] jamais souillé les archives d'aucun [Etat]. Dans sa folie et sa perversité, [elle a] passé des lois pour mettre en rigueur [l'égalité] sociale, non seulement de différentes races d'hommes, mais des mauvais [et de] ceux qui sont purs et justes. Dans [sa rage] elle a passé des lois pour réorganiser le système autrefois splendide d'écoles publiques, et sans autre motif, [que de] penser, de dégrader les blancs [et] de créer un abîme entre eux et [la] population de couleur; toutes ces [mesures] adoptées sous prétexte de régler [le] commerce, l'éducation et les amusements du peuple, ont réellement pour but [de] préparer les voies à la miscégénation. [En un mot], la législation de 1868, de 1869 et de [1870] peut être condensée et résumée en [quatre] mots: IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION!

[Afin] qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes ces sérieuses [accusations] avec des termes choisis émanant de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant [dans] les rangs de ce parti dans l'Etat que [M. Thomas] J. Durant, et, comme il est plus [candide] que ses amis politiques, son témoignage en est que plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. [Dans] sa lettre datée du 23 juin 1870, et [adressée] à M. J. S. Soudé, en parlant des [chefs] radicaux dans cet Etat, il dit :

["Il] faut qu'il y ait séparation absolue [entre les] hommes malhonnêtes et incapables [qui ont] gouverné depuis 1867 !"

[C'est] là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une [adresse] républicaine qui vient d'être lancée avec l'endos du comité central d'Etat républicain. Cette adresse dit :

"Citoyens et républicains! Après une [expérience] de deux années, sous la direction d'un lot *de politiciens les plus malhonnêtes et les plus corrompus qui aient jamais déshonoré les annales politiques d'aucun des Etats de cette glorieuse Union*, vous êtes maintenant appelés à arracher l'Etat des mains d'aventuriers politiques *qui l'ont amené à la banqueroute !"*

On voit par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment [même] où ils constatent l'infamie de leur [propre] parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte [qu'ils] mettront en avant dans l'avenir des [honnêtes] gens. Si le salut du parti dépend [de] cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes et des plaines, et [son] requiem sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le [nôtre, c'est] celui de tous les hommes honnêtes, endossé par M. Durant lui-même, [qui] comprend combien il vaut mieux pour [son] ignoble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre Etat bien aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes [du] parti radical dans tout l'Etat ont été [sévèrement] senties par toutes les classes, [blancs] et gens de couleur, natifs et étrangers. Tous ont été pillés, déçus, opprimés, [et restreints] dans la jouissance des droits [garantis] par toutes les lois humaines et [divines]. En conséquence, afin de délivrer [notre] Etat, et de nous affranchir du joug [des hommes] incapables et corrompus il faut [nous unir] tous comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places et du pouvoir, pour mettre dans les emplois publics des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme [des noirs] sont identiques dans cette lutte. Les droits et tous les priviléges dont [ils] jouissent en vertu de la Constitution sont sacrés, et le devoir de chaque citoyen [est] de veiller à ce qu'ils soient maintenus. Le parti démocrate a toujours soutenu et défendu la Constitution du pays, et, aujourd'hui comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le [libre et] complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection à New York, si triomphante pour la démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les gens de couleur dans leurs priviléges constitutionnels. La population de couleur de cet Etat peut donc être assurée que la démocratie continuera à soutenir les grands principes qui l'ont si longtemps caractérisée.

Comme la plus grande partie de nos [maux] est imputable à la dernière législature, il est au pouvoir du peuple de remédier à une grande partie des abus par l'élection d'hommes sincères et éprouvés à la [prochaine] législature dont les membres [doivent] être choisis en novembre prochain. [De] cette façon nous pouvons encore sauver l'Etat d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocrates et conservateurs nomment leurs [meilleurs] citoyens comme candidats à la législature, et qu'ils emploient tous les [moyens] légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un [Auditeur] et un Trésorier d'Etat.

Notre plateforme se résume dans les [mots] d'économie et de réforme. Nous [voulons] débarrasser l'Etat de son énorme [dette], diminuer les taxes, faire reconstruire nos levées, faire renaître la confiance, amener l'accord du capital et du travail, entre l'homme de couleur et le planteur, entre le planteur et le négociant; encourager l'immigration et développer les immenses ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les bons citoyens, quelque nom qu'ils s'associent. Nous [avons] pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des [fruits] amers qui le condamnent; ses jours [sont] comptés dans notre Etat. Un parti [qui] plaide publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui le sont couverts [d']infamie ineffaçable; un parti dont le mot d'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, pour qui l'honnêteté est un sujet de ridicule, qui proclame sa législation, et pour but sa prétention et l'oppression, — ne saurait se présenter devant les votants louisianais et demander leur appui.

Nous engageons instamment le peuple à s'organiser sans retard. Les comités des différentes paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces derniers au secrétaire du Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, et [sont] avec des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons des grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 23 juillet.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 6 août.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, Samedi 20 août.
PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi, 3 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. Seconde cabine $75.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & CIE., agent, rue Carondelet, 13.
8 nov—1i2j

BREME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines.........$120 en or.
Entrepont.........40
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines.........$150 en or.
Entrepont.........45

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 42, rue Union.
21 mai—3m

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY.........Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN.........Capt.——
GEN'L MEADE.........Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES.........Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI.........Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS.........Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.——

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer UNITED STATES, A. Blanchard, commandant, Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 23 juillet, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres.........$50 00.
Entrepont.........25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glascow et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 120.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST. LOUIS.

Le steamer GEO. CROMWELL, S. L. Clapp, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 22 juillet à 5 heures P. M.,
Passage.........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.
4mai—1an

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle, JOHN KILGOUR, J. G. Ranson, capitaine, H. R. Fillmore et C. Grice, commis.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les sites intermédiaires.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY.
25 juin—1m au coin des rues Commune et Delta

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour: Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 25 du Commercial Place.
7mai

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires. Paquebot de la Côte.
Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.,
Le paquebot de premier ordre HENRY TETE, Jos Dalferes, capitaine, M. M. Landry, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord.
ou à R. C. MARTIN, Vieille-Levée. No 84.
3 juillet

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN, W. R. Greathouse, capitaine, J. A. Comstock, commis.
Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, Vieille-Levée, No 86, coin Conti
9 janv

La Côte et le Bayou Lafourche.

FLICKER. Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Chariot et N. Z. Dupuis, commis.
Départs tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
15 juillet

POUR L'ÉTÉ.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera ce service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit:
Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.
RETOUR.—Il quitte la Passe Christian, les mardis, et les jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis soir.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.
COHEN M. SORIA, aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
3juin

Pour l'Eté.

Ligne du M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le beau bateau ABITA, de la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira pour les susdits postes les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, et les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.
Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 4 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 4 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
L'Abita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte.
COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
7 juin

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression CAMELIA, ayant ses trains sur le côté, sous le commandement du capitaine [illegible], commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux désignés, à partir du 15 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les passagers puissent prendre le train des chars de sept heures P. M. pour revenir en ville.
Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.
Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, 18 et 20, rue de l'Union.
11mai—Fm

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre pour les pertes (si pertes il y a) des certificats qui sont payables en or, soit aux bureaux de la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinwerth & Cohen, à Londres.
Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 4 de la rue de l'Union, Nlle-Orléans, à
M. M. REMACHI, Agent.
15janv—1an

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILÀ deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni être temps ni autre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors s'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, on le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion; on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, en un tour, mérité par des grandes enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Tous tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes et les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET

8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[illegible]

Voir la Brochure qui se donne gratuitement. [illegible] DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.
A NEW-YORK, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et [illegible].
DÉPÔTS de ces PILULES sont établis [illegible] VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, M. MAUNSELL & Co, No [illegible] et [illegible] SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

Hygiène des Enfants. Amour maternel.

COLLIERS ROYER ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES,

Dits COLLIERS ANODINS DE DENTITION

approuvés par l'Académie de Médecine de Paris, contre les convulsions et pour faciliter la dentition des enfants. Le prix varie depuis 4 fr. jusqu'à 20 fr.—Dépôt général à Paris, chez ROYER, pharmacien, [illegible] rue [illegible], et dans toutes les bonnes pharmacies de l'étranger.—A New-York, chez M. Milhau et Cie, Broadway. Nlle-Orléans, M. Maunsell et Bogel, rue de Chartres. Havane, Sarra et Cie, Fernandez et Cie; Le Révérend J. Reyes. Matamoros, Gonzalez. Santiago, Julio Tréssard.

VINS DE QUINA TITRÉS

du Professeur OSSIAN HENRY

Membre de l'Académie Impériale de Médecine de Paris, etc. Prix [illegible].

[illegible]

VIN DE QUINQUINA FERRUGINEUX

[illegible]

VIN DE QUINQUINA IODÉ

[illegible] Dépôt général à Paris: pharmacie E. FOURNIER et Cie, [illegible] rue d'Anjou-Saint-Honoré. — A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste. — A New-York, chez MM. Fougera, pharmacien, Brooklyn, Mamaz et Sie, droguistes, et dans toutes les bonnes pharmacies.

VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES.

Il s'applique comme un sparadrap, et agit en 6 ou 7 heures.

LE PAPIER D'ALBESPEYRES

entretient avec succès, A LUI SEUL, une suppuration abondante et régulière, sans odeur ni douleur. Approuvé par les comités médicaux, professeurs, etc. [illegible] exiger le nom d'ALBESPEYRES sur chaque vésicatoire et chaque feuille de papier. [illegible] On trouve aussi les CAPSULES RAQUIN. Entrepôt chez M. FOUGERA, à New-York; M. DUCONGÉ, Nouvelle-Orléans.

CAPSULES RAQUIN.

Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de Médecine a déclaré qu'elles sont supérieures à toutes les autres préparations.—Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom de l'inventeur. RAQUIN sur chaque flacon, qui est enveloppé avec le rapport de l'Académie, écrit en 4 langues. Dans les principales pharmacies de l'Amérique, et se trouvent aussi les vésicatoires et papier d'ALBESPEYRES.—Entrepôt chez E. FOUGERA, à New-York; M. DUCONGÉ, à la Nouvelle-Orléans.

AVIS AUX FAMILLES.

UN gentilhomme, âgé de 40 ans, ayant de la fortune et des espérances, ne pouvant quitter la France, désire épouser une demoiselle créole d'une famille honorable.—Écrire franco à son chargé d'affaires, M. de Vanderbourg, [illegible], Paris, et joindre timbre-poste pour la réponse.

BEAUTÉ DES DAMES.

EAU DE FLEURS DE LYS POUR LE TEINT

Vve PLANCHAIS ET RIET

PARFUMEURS BREVETÉS

Rue Caumartin, 42, à Paris.

Cette Eau, un des produits les plus précieux pour la TOILETTE, donne à la peau la fraîcheur, la fraîcheur de la jeunesse, et une blancheur d'une irréprochable pureté. Seule véritable. Il suffit d'un seul flacon pour se convaincre de l'efficacité de cette Eau. — Se méfier des contrefaçons.
Dépôts: MM. DUCONGÉ et SCHWAB.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,

194.........RUE DU CANAL.........194

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$778,379 63	
Sur les risques de mer	124,691 87	
Sur les risques de rivière	272,026 56	
Total		$1,175,097 86
En moins—Primes sur risques non expirées		232,856 00
Montant net des primes le 31 mai 1870		$942,182 36
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$393,390 75	
Sur les risques de mer	54,540 49	
Sur les risques de rivière	71,000 36	
	$531,540 31	
Taxes	47,969 39	
Ré-assurances et primes remboursées	54,914 39	
	$634,422 84	
Intérêts, moins dépenses	33,306 16	$470,657 49
Bénéfice		$471,886 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.

S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1870, pour lequel des certificats seront émis à partir du premier août prochain; aussi de payer, à partir du second LUNDI de juillet prochain les émissions de scrip pour les années 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.

P. FOURCHY, D. McCOARD, L. F. GÉNÈRES, S. Z. RELF, D. A. CHAFFRAIX, M. MASPERO, M. PUIG, F. S. WILTZ, JOS. HOY, CHS. LAFITTE, J. J. FERNANDEZ.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année	$199,637 70	
de mer	78,167 62	
de rivières	317,094 40	
		$594,899 82
Montant des primes		$547,426 62
Réassurance et primes remboursées		22,542 39
Montant net des primes		$546,881 23

Pertes payées et estimées comme suit:

Incendie	$40,900 09
Mer	17,140 73
Rivière	70,775 37

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 25 mai 1870.

A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1860 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats [illegible] à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, C. T. Buddecke, P. N. Daly, A. G. Ober, P. Simms, A. Elmer Bader, Samuel H. Kennedy, Samuel B. Newman, J. J. Gerrard, A. Thompson, John Phelps, R. H. Summers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Profits émis, aussi TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scripts de l'année 1861, à partir du deuxième lundi de février prochain. Il a aussi déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis après le 1er mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1870:

John G. Gaines, I. C. Ricks, [illegible], F. H. Marks, [illegible], Richard Flower, E. J. Hart, Henry Renshaw, [illegible], Thos. Sloo.

1an—

TREIZIÈME TABLEAU ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance "HOPE" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureau, No 31, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, assermenté et signé par devant moi, [illegible].
EDGAR GRIMA, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée.

RÉSOLU, qu'un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT pour cent, hors de taxe, sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année [illegible].

DIRECTEURS:

[illegible]

Compagnie d'Assurance COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HEWITT, Secrétaire.

Assermenté et souscrit par devant moi, notaire, aujourd'hui, le 11 avril 1870.

EDWARD IVY, N. P.

Le 11 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt pour cent [illegible].

J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HEWITT, Secrétaire.
12 avril—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président.

Assermenté et signé, par devant moi, ce 25 avril A. D. 1870.

(Signé) JOSEPH COHN, Not. Pub.

Le 12 du courant à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 20 (vingt-cinq) par action [illegible].

D. MICHEL, Président.
F. DEL BONDIO, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs.

Fred. Del Bondio, D. Michel, August Koenig, E. Saloste, Louis Schwarz, A. Marks, J. J. Weckerling, [illegible], Charles Pottkoff, Philipp D. Mayer, [illegible], J. Rosinger, [illegible].

AVIS.

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Aux Éditeurs de PAREILLE [illegible]

[illegible]

Je suis respectueusement, etc.

E. S. J. TISDALE, Surintendant Général.

[illegible]

C. H. MORRISON, [illegible]
HENRY M. HYAMS, [illegible]
THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
[illegible] HARDY, Secrétaire d'Etat.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JULY 23.

RATES OF ADVERTISING:

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING:

[illegible]

ADDRESS OF THE STATE CENTRAL COMMITTEE TO THE DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation in Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana, are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, those members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent, touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY and OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offences in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and is so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 23, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867."

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of *the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union*, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy!"*

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all landable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous constituency; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust, with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

F. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st, December, 1869:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 18th day of January, 1870.

W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 18th day of January, 1870, it was resolved to declare a dividend of fifty-five per cent on the net earned participating premiums for the year ended December, 1869, for which certificates will be issued on and after the 2d Monday in March next.

It was also resolved to pay six per cent interest on all outstanding certificates of scrip, and sixty per cent in cash, of the issue of 1862, to the legal holders thereof, on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS.

Geo. Urquhart, A. Rochereau, G. W. Babcock, T. B. Blanchard, W. Steven, A. Dathie, M. Puig, W. J. Williams, A. Reichard, E. Miltenberger, W. B. Schmidt, J. Tuyes.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

[illegible]

The above statement is a true, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the Scrip of the year 1861, on and after the second Monday of February, 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 1st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

John G. Gaines, I. C. Ricks, [illegible], F. H. Marks, [illegible], Richard Flower, E. J. Hart, Henry Renshaw, [illegible], Thos. Sloo.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against fire [illegible]. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at same rates as tin roof.

H. W. Johns' Lake Superior Iron Ore Paint. The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.

SABLE & DALTON, Agents for Louisiana, 156 Poydras street.

Agents for the celebrated French European Ranges.

" " the Osborn Bird and Animal Cages.

" " "The Times" Cooking Stove.

Manufacturer and all kinds of Japan Ware.

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS —USE—

Stern's Raw Bone Super Phosphate —AND—

FINE GROUND BONE, THE GREAT FERTILIZERS, LOUIS STERN & BROS. MANUFACTURERS.

Office No. 18 St. Charles street, New Orleans, L. SOME BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, SATURDAY, July 23, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Geo Cromwell, Clapp, for New York.
Steamship De Soto, Morton, for New York, via Havana.
Steamship W G Hewes, Bourne, for Galveston and Indianola. C A Whitney & Co.
Schr [illegible], Johnson, for [illegible].

ARRIVED YESTERDAY.

Steamer Mary, Carroll, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.

[illegible]

— STEAMBOATS —

[illegible]

BELOW COMING UP.

Schr N & D Scudder, Kahoe, 7½ days from Utilla, to J Simkes.

BELOW—AT QUARANTINE.

Steamship Lord Lovell, (Br) Agnew, 5 days from Havana, to E J Payrell & Sons.

BELOW—WAITING ORDERS.

(Outside the Bar.)

Ship St James, Patterson, 24 days from Savannah, in ballast, to master.

EXPORTS.

NEW YORK—Per steamship Geo Cromwell—[illegible]

NEW YORK, VIA HAVANA—Per steamship De Soto—[illegible]

GALVESTON AND INDIANOLA—Per steamship W G Hewes—[illegible]

SISAL—Per schr [illegible]

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Mary—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

ST LOUIS—Per steamer [illegible]

[illegible]

SHREVEPORT—Per steamer Lotus No 3—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Era No 9—[illegible]

BAYOU SARA—Per steamer Bart Able—[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Morning—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R. July 22—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R. July 22—[illegible]

PASSENGERS.

The steamship De Soto, Capt Morton, sailed last evening for New York, via Havana, with a full freight and the following passengers:

[illegible]

The steamship Geo Cromwell, Capt Clapp, sailed yesterday at 5 P M, for New York, direct, with the following passengers:

[illegible]

LIST OF VESSELS

JULY 23, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

[illegible]

BOSTON.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

NEWPORT, WALES.

CARDIFF.

[illegible]

BRISTOL, ENG

[illegible]

ANTWERP.

[illegible]

HAVRE.

[illegible]

MARSEILLES.

[illegible]

BORDEAUX.

[illegible]

BARCELONA.

[illegible]

HONG KONG.

Ship C Augusta, Congrot.........sld April 3

MALADIES DE POITRINE

DISEASES OF THE CHEST.

New Treatment by Means of

Ducro's Elixir Alimentaire,

RAW MEAT,

Recommended by the Highest Medical Authorities of Paris.

COMPLETE CURE,

and, in cases despaired of,

MANIFEST RELIEF.

Pleasant Taste; vastly superior to Codliver Oil, Hypophosphites and other preparations. This ELIXIR, the basis of which is MEAT JUICE AND ALCOHOL, is also one of the most

POWERFUL INVIGORATORS

For valetudinarians, persons with weak constitutions, young girls affected with chlorosis, weak old men, etc.

DEPOTS, in New Orleans, at J. P. CURACHET, Druggist, At the corner of ROYAL AND ST. PHILIP STREETS. F. P. DUCONGÉ, Chartres street, And in all the principal Drug Stores.

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,

91.........CHARTRES STREET.........91

CORNER OF CONTI.

Branch: 66 Poydras, corner Tchoupitoulas sts.

Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in his line in New Orleans, such as:

[illegible]

SMOKING TOBACCO:

[illegible]

SNUFF TOBACCO:

[illegible]

J. P. SARRAZIN.

MANHOOD & WOMANHOOD.

Essays for Young Men, on the personal obligations of the sexes, and the happiness of TRUE MARRIAGE, when perfect manhood and perfect womanhood are secured. Address, HOWARD ASSOCIATION, Box P, Philadelphia, Pa.

LUMBER!.........LUMBER!

GEORGE MERTZ,

PLANING MILL AND LUMBER YARD

Corner Tchoupitoulas and Robertson Sts., (Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material sold to the trade at the lowest prices. Shipments punctually attended to.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

132 CANAL STREET.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1870, including unearned premiums of previous year:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 3d day of June, 1870.

S. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 3d day of June, 1870, it was resolved to declare a scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next, the whole issues of Scrips for the years 1861 and 1862, and six per cent. interest on all outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy, D. McCoard, L. F. Généres, S. Z. Relf, D. A. Chaffraix, M. Maspero, M. Puig, F. S. Wiltz, Jos. Hoy, Chs. Lafitte, J. J. Fernandez.

Valuable—Entertaining!

EVERY FAMILY should take at least ONE General Newspaper besides their county paper, "every time." It should be—

THE BEST,

MOST ENTERTAINING, MOST VARIED,

and THE CHEAPEST,

$3, $3, $3, $3, $3, $3, $3, $3.

Three dollars pays for one year's subscription.

$1, $1, $1, $1, $1, $1, $1.

One Dollar for four months to the

MOBILE WEEKLY REGISTER,

The Oldest, Largest, and best known of Southern family journals.

Hon. JOHN FORSYTH, Editor-in-Chief.

It employs the best talent in the country.
Its Stories and the most entertaining.
Its Poetry the most brilliant.
Its correspondence is from all important points.
Its telegraphic Summary is a complete history of the week.
Its Commercial Review and Prices Current every Merchant and Planter needs.—It is complete.
Its Agricultural Department is most full and is edited by Hon. C. C. LANGDON.
Its Politics always DEMOCRATIC and SOUTHERN.
It has been published uninterruptedly for Half a Century.
It has double the circulation of any paper in the Southern States.
Subscribe for the MOBILE WEEKLY REGISTER for $3—4 months $1.
Get your neighbors to join you. Clubs of four one year $10. Send for a specimen copy free.

W. D. MANN, Prop. Register, Mobile, Ala.

TOBACCO

ALL FORMS.

STEAM MANUFACTORY.

L. MOULOR,

53 Old Levee Street, Corner Bienville.

HIS numerous customers and the public generally informed that the [illegible] TOBACCO in all forms is manufactured at his establishment, including Tobacco, Snuff, Chewing and Smoking.

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted CIGARS. Constant importations of a large stock of SMOKERS' GOODS, Pipes, Cigar Cases, Tinder Boxes, Wicks, etc., etc.

WHOLESALE AND RETAIL.

Orders addressed to City and Country Dealers promptly attended to.

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1826.)

Corner of Delord and Fourcher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Horse Powers, Gin Gearing, Pumping Machines, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Castings, and every description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

Liste des Lettres Françaises et Espagnoles restant au bureau de la Poste le 16 juillet 1870.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A. M., ET DE 5 A 7 HEURES P. M.

Les personnes réclamant toute lettre sont priées de dire si elles sont annoncées.

A

[illegible]

B

[illegible]

C

Champion Jules, Chartey Philibert, Charrel M M, Cerdo F, Casau Prosper, Clavis Ch avocat, Clinon Alexis, Crocheret J B, Coulon Frédéric Dr, Carrière Jean Pierre, Carrière A Alphonse, Colombel Paris, [illegible]

D

D'Aguila Agostino, Dacou S F, Dastou Jean Pierre, Daste F W, Del Valle Félix, Daigle C, [illegible]

E

Ebel Chrétien, Eusebios P J, Ello Oscar, [illegible]

F

François Philippe, Ford J, Forrer y Forrer J, [illegible]

G

Guignard Victor, Gallet Victor, Garie Louis F, Gaudet P B, [illegible]

H—J

Horiaville Alphonse, Jarraut Henry, Jacquelin Etienne Mme, Joseph Mr, Huard Octave, Jogues Léon, Joncas Jean, Julien Jules, [illegible]

L

Lacour Pierre, Labadie J W, Laborde D R, Landry J T, [illegible]

M

Marquez Mateo, Mather Noel, [illegible]

N—O

Mégrier, Dr, Nesle Mr, Noegué Marie Mlle, Ocadet Manuel

P

Plaisance Franck Mlle, Pinsolle José, [illegible]

Q

Quesada Raph. colonel, Quadana Francisco

R

[illegible]

S

[illegible]

T

Tarride François, Turlie Auguste, [illegible]

U V

Ungut Bartolomé, Villar François, Vidal Jean Marie, Viller Pierre, [illegible]

Y

Younis Stéph

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.